



**COMPTE-RENDU ANS DU COPIL Territorial (# 6)
25 Juin 2020 Visio-Conférence (finalisé le 29 Juillet)**

Présents : Jean Marc CHOSSAT, Franck CADEI, Valérie CORDURI-DAVIET, Jean-Pierre DEFOUR, Bernard GALLET, Eliane HARENT, Christine RENAUD, Patrick PEAN, Anne SEIGNEUR

Excusés : Stéphanie AURAMBOU, Michel BATAILLER, Julie MALSERT, Philippe SOUPIROT

Ce COPIL a pour but d'étudier les subventions à proposer pour les clubs et les comités concernant l'ANS Projets.

La réunion n'ayant pu permettre de traiter tous les dossiers, une réunion complémentaire est organisée le lundi 29 Juillet

Voici la synthèse :

	Nbre de Dde	Nbre Nouv Dossier	Mt Demandés	Mt Proposés
Comités	8	0	79 450,00	41 451,00
Clubs du 01				
Clubs du 03	5	4	24 372,00	10 100,00
Clubs du 07	2	0	9 900,00	3 500,00
Clubs du 15	1	0	4 000,00	2 000,00
Clubs du 26	4	2	20 000,00	8 600,00
Clubs du 38	6	4	41 500,00	13 441,00
Clubs du 42	5	3	35 900,00	11 300,00
dont 1500 € en portage pour des clubs et pris sur l'enveloppe "clubs"				
Clubs du 43	4	3	16 600,00	6 100,00
Clubs du 63	4	2	13 300,00	6 200,00
Clubs du 69	9	3	89 820,00	24 600,00
Clubs du 73	2	1	10 000,00	4 300,00
Clubs du 74	3	1	29 400,00	6 100,00
TOTAL			374 242,00	137 692,00
Nbre de dossiers	53	23		
<i>enveloppe globale comités / clubs 136 692 €</i>				

À la vue des différents dossiers, une sensibilisation sera à refaire concernant toutes les structures (comités et clubs), ce type de dossiers, notamment concernant les points suivants :

- la présentation des budgets des actions : précisions, % de la subvention pour chaque action
- le % du budget des actions par rapport au budget de la structure
- le montant minimum à demander
- prise en compte du temps des bénévoles

Chaque structure qui bénéficie d'une subvention doit penser à restituer le bilan de chaque action aidée.